

**CONVOCAATION A LA  
SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 13 juillet 2026 à 17.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission d'un fonctionnaire communal - approbation (huis clos)
2. Création de deux postes de fonctionnaires - décision
3. Commission du développement durable - démission
4. Projet d'aménagement particulier nouveau quartier « PAP Wangertsgart » à Ingeldorf - approbation
5. Droits de préemption concernant des ventes de terrains – décision
6. Servitude de passage - approbation
7. Titres de recettes
8. Compte administratif et compte de gestion exercice 2024 - approbations
9. Demandes de modifications budgétaires - approbation
10. Subsidés en faveur d'œuvres de charité exercice 2026 - décision
11. Subsidés et dons ordinaires exercice 2027 - décision
12. Avenant convention mise à disposition d'un logement en gestion locative sociale - approbation
13. Obtention du label « Demenzfrëndlech Gemeng® » - décision
14. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
15. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 7 juillet 2026

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,



The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is for the President, and the signature on the right is for the Secretary. Both signatures are written over a circular official stamp of the Administration Communale d'Erpeldange-sur-Sûre.

